

Des organisations déposent un recours contre l'arrêté ministériel encadrant l'utilisation des pesticides.

Rendez-vous lundi 25 septembre à 14h30 pour la présentation de cette action.

Alors que la question de l'impact néfaste des pesticides sur la santé et sur l'environnement ne fait plus débat, nos gouvernants tardent à prendre les mesures de protection qui s'impose vis-à-vis des populations régulièrement exposées à ces toxiques.

Entre juillet 2016 et mai 2017, la France avait l'opportunité d'édicter de réelles mesures de protection en prenant un nouvel arrêté portant sur l'utilisation des pesticides. Sous pression des lobbies, le gouvernement en place a manqué ce rendez-vous en publiant le 4 mai 2017 un arrêté sans ambition.

Parce que nos organisations jugent que cet arrêté ministériel n'est pas conforme à la loi et qu'il n'est pas à la hauteur des menaces que font peser sur notre santé et celles des générations les pesticides, elles s'unissent et déposeront un recours juridique contre ce nouvel arrêté en régression.

Pour en savoir plus rendez-vous le

lundi 25 septembre à 14h30
Dans les locaux de Solidaires
144 Bd de la Villette
75019 Paris
Métro Jaurès

En présence :

Des ONG portant ou soutenant le recours dont :

- Solidaires : Eric BEYNEL

- Générations Futures: Nadine LAUVERJAT
- Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest : René LOUAIL
- Collectif vigilance OGM et pesticides de Charente
- Eaux et Rivières de Bretagne

Des avocats impliqués dans les procédures

- Maître Eva JOLY
- Maître François LAFFORGUE

De riverains, victimes des pesticides et des représentants des collectifs locaux.

>>> *Merci de vous inscrire par simple retour de mail à nadine@generations-futures.fr*